

PRÉAVIS N°: 52/23

OBJET DU PRÉAVIS: demande d'un crédit de CHF 590'000 pour le remplacement de conduites d'eau et de gaz à l'avenue du Fey et chemin du champ-du-Gour

CONSEIL COMMUNAL DU 12 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les conseillères communales, conseillers communaux.

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le lundi 20 novembre à 20h dans la salle de Mazan de l'hôtel de ville pour traiter ce préavis.

Elle était composée de Mesdames Anita Ehrlé (EM), Daisy Antoune-Amorin (PLR), Elisabeth Rosset (PS), Françoise Matthey (V) et Josiane Glauser (EM) rapportrice.

Nous remercions pour sa disponibilité Monsieur le Municipal Serge Demière (finances, eau et énergies) venu nous présenter l'objet du préavis.

De nombreux tronçons de conduites souterraines de nos réseaux communaux sont vieux et nécessitent régulièrement des interventions pour les réparer, aussi lorsque des travaux d'autres services sont entrepris le long de ces ouvrages défectueux, c'est l'occasion de procéder à leur remplacement. Après quatre fuites d'eau "le Perron" doit être équipé. Ces conduites sont posées sur les routes publiques et lorsque ces tracés sont définis, la question se pose systématiquement. Conjointement aux travaux de construction du CAD qui se situent sur le tronçon N-E-D-C-F-G du plan annexé au préavis cité, remplacer ces conduites d'eau et de gaz est souhaité.

Entre E et G, les conduites d'eau et de gaz sont posées en grande partie en fouille commune avec le chauffage à distance. Le programme de construction du réseau de chauffage à distance doit se coordonner, les vieux tuyaux seront gardés en attendant que tout soit raccordé; plus récentes les bornes hydrantes pour l'eau potable ne seront pas changées, mais en répartition avec le chauffage à distance. La centrale d'eau chaude sera chauffée à pellets.

Le montant du chapitre génie civil issu d'un appel d'offres selon la procédure marché public sur invitation couvre l'entier de travaux en fouille commune et le montant des autres chapitres suivent des procédures conformes à la législation des marchés publics.

Montant du chantier deux devis différents l'un pour le remplacement des conduites d'eau potable et l'autre pour les conduites de distribution de gaz. Pour les conduites d'eau potable uniquement une demande de subvention est en cours auprès de l'ECA.

Début et durée des travaux : dès le début de l'année et en coopération avec les autres maîtres d'oeuvre, si tout va bien le plus rapidement possible, avec le moins d'entraves pour les usagers de ces routes et les riverains.

Conclusions

Saisir l'opportunité des travaux entrepris par d'autres services le long de ces ouvrages défectueux est indéniablement un gain de le faire maintenant.

Le projet soumis répond à ce raisonnement et pour la commission le remplacement de conduites souterraines est une évidence. La commission vous prie, Mesdames les conseillères communales et Messieurs communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 52/23 ;
 - oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des conduites d'eau potable et de gaz à l'Avenue du Fey et au Chemin de Champ-du-Gour,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 310'000.- pour le remplacement des conduites de distributions d'eau potable,**
 3. **accorde à cet effet un crédit d'investissement de CHF 280'000.- pour le remplacement des conduites de distribution de gaz,**
 4. **prend acte que les dépenses seront comptabilisées à l'actif du bilan,**
 5. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en trente ans au maximum**
 6. **autorise formellement la municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché**

Moudon le 20 novembre 2023

J. Glauser, rapportrice

